

LES BÉNÉFICIAIRES


- Prioritairement les TPE-PME-PMI des secteurs industriel, artisanal et agricole, de production ou de service à la production.
- Au cas par cas, toute activité ayant un impact sur l'emploi et l'économie du territoire (ou répondant à une problématique territoriale)

LES DISPOSITIFS FINANCIERS DU BDEA ADOUR POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES

PRÊTS D'HONNEUR
8 000 à 50 000 € par dossier accordés aux dirigeants ou associés pour conforter les ressources des entreprises.



**AVANCES
REMBOURSABLES
TAUX ZÉRO**
Durée : 5 à 7 ans
montant minimum de 30 000 € avec possibilité d'un différé de remboursement du capital de 2 ans.



Ces financements ont pour objectif de soutenir financièrement les entreprises avec un effet levier sur les concours bancaires classiques dans les domaines suivants :

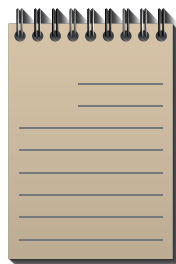
- Le développement des entreprises : dans la limite de 300 000 € par entreprise.
- Les opérations de transmission-reprise : dans la limite de 300 000 € par entreprise.
- Le soutien à l'innovation : jusqu'à 100 000 € par entreprise sous conditions
- L'appui à la création ou démarche d'essaimage : dans la limite de 30 000 € par entreprise.

MODALITÉS

- ne peut excéder 50% du besoin total de l'entreprise,
- est subordonnée à l'obtention d'un concours bancaire et des apports en fonds propres,
- se fait sans garantie ni caution du dirigeant et/ou des porteurs de projet,

PROCÉDURE D'INSTRUCTION

- Dossier de demande à compléter
- Présentation devant un comité local d'instruction
- Validation par le conseil d'administration



CONTACT
✉ bde@eoss.fr

À VOTRE SERVICE

EN PARTENARIAT AVEC